

# AVIS AU PUBLIC

## ENQUETE PUBLIQUE

**Relative au transfert d'office des voies et équipements annexes dans le domaine public communal de « Lagrange 1 et 2 » / chemin de la Canave et place du Cordon d'Or à MARTILLAC.**

Vu l'arrêté du 24 avril 2014 et l'article R 123-9 du code de l'environnement,

Par arrêté municipal en date du 30 novembre 2020, le Maire de MARTILLAC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le transfert d'office des voies et équipements annexes dans le domaine public communal de « Lagrange 1 et 2 » qui constitue désormais chemin de la Canave et place du Cordon d'Or à MARTILLAC.

Le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de MARTILLAC, du 4 janvier 2021 à 9h00 au 19 janvier 2021 à 17h00. Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, aux horaires habituels d'ouverture au public de la mairie (lundi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, mardi et jeudi de 13h30 à 17h00, mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, et samedi de 9h00 à 12h00).

Monsieur Claude ARMAND est désigné comme Commissaire Enquêteur. Il se tiendra à disposition du public les Mercredi 13 janvier 2021 de 15h00 à 18h00 et lundi 18 janvier 2021 de 8h30 à 11h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou transmis par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie de MARTILLAC – 33650 MARTILLAC ou envoyées sur messagerie électronique ([ep.lagrange1.2@gmail.com](mailto:ep.lagrange1.2@gmail.com))

Dossier consultable sur [www.martillac.fr](http://www.martillac.fr) (rubrique enquête publique)

Martillac, le 28/12/2020.

Le Maire,  
Dominique CLAVERIE

